



0

## SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

### Comments - Commentaires

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

By e-mail to: - Par courriel au :  
Helene.lewis@tc.gc.ca

Attention: - Attention :  
Hélène Lewis

### Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à :  
2:00 PM - 14:00

On - le :  
6 June 2023 - 6 juin 2023

Time Zone -Fuseau Horaire :  
Eastern time  
Heure de l'Est

<b>Title - Sujet</b> Administration, exploitation et entretien de l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine- Operation and Maintenance of the Îles-de-la-Madeleine Airport		<b>Amendment No. - N° modif.</b> 5
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T3033-220169	<b>Date of Amendment - Date de modification</b> 24 mai 2023 - May 24, 2023	
<b>Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Hélène Lewis <b>Telephone No. - N° de telephone</b> <b>E-Mail Address - Courriel</b> 514-208-5342 <a href="mailto:Helene.lewis@tc.gc.ca">Helene.lewis@tc.gc.ca</a>		
<b>Destination</b> See herein - Voir aux présentes		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required - Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered - Livraison proposée</b> Not applicable - Sans objet
<b>Vendor/Firm Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):   La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**CETTE MODIFICATION DE LA SOLLICITATION EST SOULEVÉE POUR :**

1. Fournir des clarifications et des réponses aux questions des fournisseurs potentiels;
2. Prolonger la date de clôture de l'appel d'offres du 25 mai 2023 au 6 juin 2023; et
3. Photos demandées :
  - a. Intérieur du bâtiment (Field Electrical Center (FEC))
  - b. Salle mécanique de l'aérogare
  - c. Équipements mobiles.

-----  
1.0 Questions et réponses, annexe 1.

2.0 Prolonger la date de clôture de l'appel d'offres d'une semaine, du 25 mai 2023 au 6 juin 2023.

2.1 SUPPRIMER à la Page 1, Solicitation Closes - L'invitation prend fin, "25 may 2023 - 25 mai 2023" and REPLACE with "6 june 2023 - 6 juin 2023".

3.0 Photos, annexe 2.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS.**

## ANNEXE 1

### Questions et réponses (29 mars 2023):

1. Qui est responsable de l'entretien et réparation des circuits électriques dédiées aux aides visuels ainsi que la distribution électrique des installations?  
**Réponse** : L'entrepreneur est responsable de l'entretien et de la réparation.
2. Qui a la responsabilité de s'assurer l'entretien du mobilier, par exemple le recouvrement des sièges de l'aéroport?  
**Réponse** : L'entrepreneur est responsable de l'entretien et de la réparation.
3. Qui a la responsabilité d'assurer les correctifs à la suite des travaux initiés par TC lors de défaut de conception ou une problématique récurrente?  
**Réponse** : L'entrepreneur doit documenter l'historique et l'adresser à l'agent d'exploitation de Transports Canada qui est responsable du site. Chaque situation sera ensuite analysée par Transports Canada en vue de déterminer la partie responsable des correctifs.
4. Lorsqu'il y a des projets à plusieurs phases qui ne sont pas complétés, est-ce que l'entrepreneur doit prendre en charge certains volets, par exemple; installer des plaques pour les prises de courant?  
**Réponse** : Non
5. Dans l'énoncé des travaux, il est indiqué que le site détient des canons effaroucheurs, mais ces équipements sont manquants sur le site aéroportuaire.
  - a. Est-ce que Transports Canada a l'intention de munir le site de ces équipements?  
**Réponse** : Non, cet item sera retiré de la liste d'inventaire.
6. À qui revient la responsabilité d'entretien des aides visuelles (système de contrôle et éclairage) dans la tour de Nav Canada et dans la centrale électrique d'aérodrome (FEC)?  
**Réponse** : L'entrepreneur est responsable de l'entretien et de la réparation
7. S.v.p. clarifier qui est responsable des réparations, cerne au plafond, buée dans les fenêtres, correctifs des travaux dans la cabine de Tour de Nav?  
**Réponse** : L'entrepreneur est responsable de l'entretien et de la réparation.
8. Est-ce Transports Canada a planifié un plan de gestion du stationnement public?  
**Réponse** : Non
9. Lorsqu'il y a des défaillances sur des équipements neufs sous garantie, qui se charge de d'honorer la garantie, qui a la responsabilité de s'assurer qu'un équipement de remplacement lorsque manquant sur une longue période ? Ceci afin de ne pas nuire aux opérations?  
**Réponse** : L'entrepreneur doit documenter l'historique et l'adresser à l'agent d'exploitation de Transports Canada qui est responsable du site. Chaque situation sera ensuite analysée par Transports Canada en vue de déterminer la partie responsable des correctifs.
10. Est-ce Transports Canada a envisagé des travaux sur les drains ou système de drainage dans l'aérogare?  
**Réponse** : Non
  - a. Entretemps, qui est responsable des réparations et de l'entretien de ces systèmes ?  
**Réponse** : L'entrepreneur est responsable de l'entretien et de la réparation de ces systèmes.
11. Quel est le type de carburant qui peut être utilisé pour les véhicules tractés?  
**Réponse** : Diesel.

- a. Et quelles sont les obligations de l'entrepreneur de respecter les normes de la région imposée par Hydro-Québec ?

**Réponse** : L'entrepreneur doit respecter les normes de la région imposées par Hydro-Québec.

12. Est-ce Transports Canada exige à l'entrepreneur de peindre les réservoirs de carburant annuellement ou au besoin?

- a. Si oui, préciser la fréquence.

**Réponse** : Annuellement et au besoin selon l'état extérieur du réservoir.

13. Est-ce Transports Canada a planifié un projet pour remédier au problème rencontré avec le hangar qui sert essentiellement au dégel des équipements tel que les balais de piste.

**Détails**

Le drain du hangar n'est pas fonctionnel, TC a déjà passé une caméra à ce sujet et le tuyau n'était pas relié sous la terre. Il y a aussi le problème du système de chauffage qui n'est pas adéquat pour le dégel des équipements.

**Réponse** : Un projet de rénovation du hangar est en cours. L'isolation sera grandement améliorée. L'état du drain sera évalué et un projet pourra être élaboré pour corriger la problématique.

14. Nous remarquons dans l'énoncé des travaux que certains équipements identifiés par un astérisque seront défalqués (disposé) sous peu, qui a la responsabilité de remplir les formulaires ?

**Réponse** : Transports Canada

15. L'équipement « Camion Charrue International – 2009 » sera-t-il remplacé et le Balai de piste SMI – 2014?

**Réponse** : Les équipements mobiles lourds des aéroports de Transports Canada sont remplacés selon une priorisation nationale annuelle et selon la disponibilité des fonds en capital.

16. Transports Canada va-t-il s'assurer que le site ait 2 balais de piste fonctionnels en tout temps?

**Réponse** : Il y a trois balais en inventaire sur le site aéroportuaire des Îles-de-la-Madeleine. L'entrepreneur est responsable de l'entretien et de la réparation de ces équipements.

17. Est-ce Transports Canada a prévu un projet pour le hangar #2 concernant :

- a. Le drainage?

**Réponse** : Non.

- b. Pour la largeur des portes pour permettre aux équipements roulants d'accéder au bâtiment?

**Réponse** : Non.

18. Considérant une usure des pneus prématurée sur la chargeuse compacte sur roues Caterpillar-2016, est ce qu'il serait possible que Transports Canada fournisse des pneus de longue durée adaptés aux conditions de la région?

- a. Se procurer des pneus adaptés aux conditions de la région?

**Réponse** : L'entrepreneur est responsable de l'achat des pneus pour les équipements.

19. Avez-vous prévu de changer la toile du Mégadôme?

**Réponse** : Non

20. Est-ce que Transports Canada a un plan d'entretien pour tous les équipements selon leurs durées de vie?

**Réponse** : L'entrepreneur est responsable du plan d'entretien des équipements.

21. Lors de l'émission du nouveau contrat, est-ce qu'une visite des lieux avec l'entrepreneur et Transports Canada est prévue?

**Réponse** : Oui

- a. Aussi, est-ce qu'une prise d'inventaire aura lieu ?

**Réponse** : Les listes d'inventaire se retrouvent aux Annexes A.1, A.2 et A.3 dans l'énoncée des travaux (Annexe A). L'entrepreneur est responsable de tenir ces inventaires à jour en collaboration avec Transports Canada pour la durée du contrat.

22. Est-ce que Transports Canada prévoit acheter un équipement pour permettre le colmatage de la piste? Selon le responsable, l'équipement est hors d'usage depuis plus de 3 ans. Aucun colmatage depuis.

**Réponse** : La machine à colmater nécessite un entretien afin de la remettre en service. Le colmatage doit être effectué à chaque année et peut être donné en sous-traitance par l'entrepreneur au besoin et ce, à ses frais.

23. Veuillez nous confirmer la fréquence pour le colmatage. Est-ce une fois par année ou au besoin?

**Réponse** : Le colmatage doit être effectué minimalement une fois par année

24. Veuillez nous confirmer si la condition, la conception et modèle des maillages de clôture existante est conforme.

**Réponse** : La conception et le modèle sont ceux acceptés par TC.

25. Est-ce que l'entrepreneur a la responsabilité de remettre en état la clôture ?

**Réponse** : Oui, l'entrepreneur est responsable de l'entretien et de la réparation de la clôture.

26. Est-ce que Transports Canada a fait l'exercice à savoir quel est le coût minimum pour ce mandat ?

**Réponse** : Non.

27. Facturation des heures supplémentaires : Les heures supplémentaires seront payées par qui lors de l'ouverture hors des heures d'opération? Si c'est l'entrepreneur qui doit facturer les compagnies aériennes, a-t-il l'autorité de le faire et à quel taux.

**Réponse** : Transports Canada est responsable de la facturation des usagers hors des heures d'opération ainsi que de la réception des paiements.

28. L'entrepreneur peut-il facturer pour les accompagnements supplémentaires dus à des projets additionnels de Transports Canada et de ses contacteurs?

**Réponse** : Oui, conditionnellement à une approbation préalable de Transports Canada (TC).

29. Dans l'énoncé des travaux, l'entrepreneur doit se déplacer pour les MEDEVAC hors des heures d'opération. En ce moment, n'importe qui peut s'annoncer avec un plan de vol MEDEVAC sans vérification, ne devrait-il pas être spécifié évacuation médicale d'urgence?

**Réponse** : L'entrepreneur doit se déplacer pour les MEDEVAC.

30. Quelles sont les pénalités dues à l'abandon du contrat?

**Réponse**: Si une telle situation se présente, la stratégie de recours sera adaptée selon la situation tout en respect des termes et conditions du contrat. Noter que lorsque l'entrepreneur dépose une proposition, celui-ci s'engage à respecter tous les clauses et conditions ainsi que les périodes fermes et optionnelles au contrat.

31. Qui est responsable d'acheter les licences, programme, mise à jour, encre et antivirus pour les équipements informatiques de Transports Canada?

**Réponse**: L'entrepreneur est responsable de défrayer les coûts pour la papeterie. Le propriétaire du logiciel/antivirus est responsable des mises à jour.

-----

Questions et réponses (12 avril 2023):

1. À quand est prévu le remplacement des lampadaires et les pôles à drapeaux qui sont en fin de vies dans le stationnement?  
**Réponse** : Le remplacement n'est pas prévu dans un horizon de deux ans.
2. Plusieurs travaux ont été entamés dans le stationnement qui n'ont pas été terminés lors de la dernière mise à niveau de l'aérogare, quand prévoyez-les-vous terminés?  
**Réponse** : Un projet de recouvrement du stationnement incluant l'enlèvement des îlots en béton est en cours. À la fin des travaux, le stationnement public sera conforme et sécuritaire.
3. Nous remarquons dans l'énoncé des travaux que certains équipements identifiés par un astérisque seront défalqués (disposés) sous peu, qui est responsable d'entretenir et réparer l'équipement avant qu'il soit défalqué?  
**Réponse** : L'entrepreneur signataire du contrat est responsable d'entretenir et de réparer l'équipement jusqu'à ce qu'il soit défalqué (disposé).
4. Est-ce que le balai MB inclus au devis sera fonctionnel?  
**Réponse** : Le balai MB sera fonctionnel lorsqu'il sera livré par le fournisseur.
5. Avez-vous prévu de changer la toile du Mégadôme ou remplacer le bâtiment car n'est pas adapté pour le territoire des Iles de la Madeleine et est déjà en fin de vie après seulement 4 ans 1/2.  
**Réponse** : Il n'y a présentement aucun projet de prévu à ce sujet.
6. Jusqu'à quelle durée le contracteur doit réparer les équipements?  
**Réponse** : L'entrepreneur signataire du contrat est responsable des réparations des équipements jusqu'à ce qu'ils soient défalqués.
7. Est possible d'avoir une planification ferme et échancier des remplacements des équipements de TC?  
**Réponse** : Non. Les équipements mobiles lourds des aéroports de Transports Canada sont remplacés selon une priorisation nationale annuelle et selon la disponibilité des fonds en capital.
8. Avez-vous planifié un budget pour les effets des changements climatiques et réparation d'urgence après une tempête majeure et quel sont les responsabilités du contracteur?  
**Réponse** : Non. Chaque événement imprévu sera évalué et soumis à l'administration centrale.
9. Pouvez-vous clarifier la prévision de 30000\$ de TC, Que ce passe-t-il s'il y a dépassement ?  
**Réponse** : Il s'agit d'un montant prévisionnel qui pourrait être utilisé par Transports Canada en cas de situation imprévisible. Tout dépassement doit être approuvé par Transports Canada.
10. Avez-vous la liste des contrats d'entretien spécialisé obligatoire pour vos équipements?  
**Réponse** : Non. L'entrepreneur doit suivre les guides d'entretien fournis avec l'équipement et s'assurer d'effectuer les entretiens et réparations requises.
11. Qui est responsable de la tour d'Odal qui est dans un état précaire car elle n'a plus d'encrage dans la lagune dû à la corrosion avancée et la montée des eaux?  
**Réponse** : Un remplacement est prévu. Le signataire du contrat est responsable de son entretien jusqu'à son remplacement.
12. Avez-vous prévu construire un abri supplémentaire pour que le deuxième balai de piste et autre équipement puissent être à l'abri des intempéries vu notre situation en bord de mer et les particularités de notre climat?

**Réponse** : Non.

13. Est-ce que TC prévoit lors de ses futurs achats d'équipement, de considérer la notion de région très isolé et insulaire pour s'assurer d'avoir des entrepreneurs et pièces de rechange plus disponibles sur le territoire pour faciliter leur entretien et réparation.

**Réponse** : Transports Canada doit suivre les lignes directrices établies par le Conseil du Trésor en matière d'appel d'offres pour l'acquisition d'équipement.

14. Quelles sont les futures planifications en matière de mise à niveau et développement pour l'aéroport des Îles?

**Réponse** : Les futures planifications en matière de maintien des infrastructures seront élaborées en fonction des besoins opérationnels fournis par l'exploitation.

15. Quel est la mission et vision de TC en matière de gestion aéroportuaire?

**Réponse** : La mission de Transports Canada est de servir l'intérêt public en favorisant un réseau de transport au Canada qui est sûr et sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement.

16. Est-ce que vous prévoyez adapter et certifier l'aéroport à notre avion critique qui est maintenant un Q 400 ?

**Réponse** : Ce dossier sera évalué.

-----  
Questions et réponses (19 avril 2023):

1. Considérez-vous l'expérience de l'entité (personne morale) ou bien des dirigeants et administrateur de la compagnie?

Je vous explique un peu notre situation. Notre compagnie XXXX à seulement 1an et demi de vie, cependant nous (les propriétaire et administrateur) avons plus de 4 ans d'expérience en gestion d'aéroport et d'opérations aériennes en plus de 26 ans d'expérience dans le déneigement commercial incluant des territoires complexes.

Dans un autre ordre d'idée, une personne sans aucune expérience pourrait faire l'acquisition d'une compagnie qui a beaucoup d'année d'expérience aéroportuaire mais n'avoir aucune idée des opérations.

**Réponse** : Les deux seront considérés. L'entreprise doit prouver qu'elle ou ses dirigeants possèdent l'expérience et l'expertise requise afin d'exploiter l'aéroport.

**ANNEXE 2 – ANNEX 2**

**Salle mécanique de l'aérogare – Thernal mechanical room**



**Intérieur du bâtiment (Field Electrical Center (FEC) – Terminal building mechanical room**



**(FEC) Génératrice – (FEC) GENERATOR**



ÉQUIPEMENTS MOBILE – MOBILE EQUIPMENT



